

Paris le 28 juillet 2010

**SPECIAL TGAP****Compte rendu de l'audience du 7 juillet 2010  
Auprès de M. THALAMY TRESORIER PAYEUR GENERAL  
DE LA TGAP- HP**

En fonction à la TGAP depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le nouveau Trésorier Payeur Général de la TGAP-HP a souhaité rencontrer les sections syndicales.

Lors de cette entrevue du 7 juillet 2010, nous avons présenté notre section en rappelant au TPG notre attachement au décret de 1962 qui pose le principe de la séparation ordonnateur/comptable. De ce fait, nous avons fait savoir au TPG que nous avons toujours combattu la fusion des missions ordonnateur/comptable avec notamment la mise en place de NSI gestion qui remet gravement en cause ce principe posé par le décret de 62.

Pendant cet entretien, nous avons abordé deux points majeurs :

- 1) la défense de nos missions
- 2) la gestion du personnel (impact de la fusion sur les agents)

**Nos missions :**

De nouveau, nous avons interrogé le TPG sur l'avenir de la TGAP, devenue une Direction spécialisée avec la fusion au sein de la DGFIP et de l'impact qu'aura la loi Bachelot sur l'AP-HP et donc à terme sur notre Trésorerie Générale.

La délégation FO DGFIP de la TGAP souligne que la loi hôpital, patients, santé et territoire (HPST) impose une nouvelle gouvernance et que seul le rôle des agences régionales de santé et ainsi que le rôle du directeur sont affirmés alors que le rôle du comptable public n'est plus abordé dans la loi hospitalière.

C'est donc tout naturellement que nous avons demandé s'il y aura toujours un TPG à la tête de nos services ? La réponse du TPG fut oui !

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'établissement du budget, en ce qui concerne les crédits de fonctionnement et les charges du personnel, va dépendre du centre de service partagé.

Le CSP sera installé à la DRFIP (Recette Générale des finances). Les collègues, concernés par ce dispositif à la TGAP, sont au moins au nombre de 6 qui devront travailler sur l'applicatif CHORUS.

C'est pourquoi nous avons posé la question suivante : nos collègues de la TG vont-ils être transférés à la DRFIP, le recrutement éventuel sera-t-il opéré sur la base du volontariat ?

La réponse du Trésorier est la suivante : « je ne peux pas vous répondre parce que je ne suis pas au courant. Cependant je vais me renseigner » Affaire à suivre.

La délégation FO DGFIP a demandé des précisions sur l'installation d'un service facturier. Où sera-t-il situé ? Combien d'agents seront concernés ? La position de la section FO DGFIP est claire. Le recrutement, pour ces nouveaux services (CSP et service facturier), doit se faire **exclusivement** sur la base du volontariat. Nous veillerons au respect de cette revendication.

Puis nous avons soulevé les problèmes liés à NSI GESTION. En effet, les applicatifs ne sont toujours pas sécurisés ni adaptés à nos missions définies par le décret de 1962. Le système ne génère pas de restitutions exploitables par nos services de recettes, comptabilité et dépense. Un surcroît de travail est constaté dans tous les services utilisateurs de NSI. Des problèmes restent posés sur la présentation des pièces du compte de gestion à la chambre régionale des comptes.  
Réponse du TPG : « le nouveau dispositif sera revu, la réglementation a ses exigences... ».  
Affaire à suivre.

**Conséquences sur les agents :**

Nous avons demandé où en était le déménagement de l'AP-HP du site avenue Victoria et corrélativement celui de nos services situés au siège de l'AP-HP.

Réponse du TPG : beaucoup de bruits circulent mais rien n'est fait pour l'instant !

**Nous avons réaffirmé notre position déjà exprimée lors du CTPL du 12 février 2010 : en cas de déménagement, nous exigeons que tous les services et les agents de la TGAP soient maintenus à PARIS CENTRE « intra muros ».**

**Sur la fermeture du DI annoncé en janvier 2011 : Nous avons immédiatement exprimé notre soutien total à l'ensemble du service et de ces personnels. Nous avons dit notre désaccord quant à la disparition du DI qui, pour nous, est une aberration et a encore toute sa place dans le nouveau dispositif.**


**La délégation FO DGFIP a demandé quelles garanties seront offertes aux agents. Que leur propose la Direction locale ?** Le TPG nous répond que cette fermeture est liée à la mise en place de NSI gestion et qu'il doit évoquer avec la DGFIP tous les points soulevés : NSI, HR access, SAP,DI, service facturier etc.) « Il faut, dit le TPG, avoir des orientations » ...

Pour la délégation FO DGFIP, si l'on ne connaît toujours pas le sort réservé aux agents du Département informatique, des propositions de reclassement doivent être faites avec la garantie d'être muté même en surnombre sur les autres DI pour que tous les agents qui souhaiteraient une mutation, l'obtiennent. Les agents de la TG ne doivent pas faire les frais d'une restructuration !

De même, nous exigeons de la part de la direction locale qu'elle ne s'oppose plus aux demandes de détachement ou de mutation par le biais d'un avis défavorable sur le dossier de l'agent.

Puis nous avons abordé le sujet de la gestion des conditions de vie et de la gestion des rémunérations par l'application AGORA. En effet, la TGAP, nouvelle Direction spécialisée, est-elle exclue de la mise en place de ce logiciel alors que nous faisons partie de la DGFIP, filière gestion publique, ou va-t-elle dépendre d'un autre système ? Réponse du TPG : « Je ne connais pas ce système ».

Enfin la délégation FO DGFIP a soulevé le problème des autorisations d'absences accordées pour suivre un cycle de formation professionnelle à la suite de la réussite à un concours.  
Nous avons demandé au TPG que l'instruction V3-51 soit strictement appliquée pour les agents de la TG **sans interprétation visant à réduire les droits.**

BULLETIN D'ADHESION	
	NOM : ----- PRENOM : -----
	GRADE : -----
	AFFECTATION : ----- déclare vouloir adhérer au Syndicat <b>FORCE OUVRIERE DGFIP</b>
	Fait à ----- le ----- (signature)